



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-033

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : 24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération : 17

Absents : 3

Pouvoir : 4

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 05 Avril 2023

Date d'affichage : 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël-Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Paul MAZZACAMI

Absents représentés : Ange-Marie GAMBARELLI (par A. OTTAVI), Thérèse MALU (par A. PELLEGRINETTI), Catherine MAZZACAMI (par N.D.LIVRELLI), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

Annexe : aucune.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 208 692.23 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 507 783.60 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -180 021.74 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 708 810.33 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 834 568.82 €

En recettes pour un montant de : 1 643 685.61 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 162 212.72 €



Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Aussi, le conseil communautaire décide de l'affectation suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 162 212.72 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 054 381.21 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr